

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. HL-386-WW

Date de 1^{ère} immatriculation
B. 09/07/2026

C.1 COMMUNE DE SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

2 PLC DE L'EGLISE

30150 ST GENIES DE COMOLAS

D.1 RENAULT

D.2 RDBBDCJB300000D302

D.2.1 N10RENCTM455752

E. VF1RDB00575891759

D.3 MASTER

F.1 3500

F.2 3500

F.3 7000

G 2803

G.1 2728

J N1

J.1 CTTE

J.2 BA

J.3 BENNE

K e2*2018/858*00075*04

P.1 1997

P.2 110

P.3 GO

P.6 5

Q

S.1 3

S.2

U.1 81

U.2 2625

V.7

V.9 595/2009*2022/2383EUR06

X.1 VISITE AVANT LE 09/07/2030

Y.1 298

Y.2 34

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 345.76

H

I 09/07/2026

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Emmanuel BAFFOUR

Certificat d'immatriculation

HL-386-WW

09/07/2026

2026CU67294

VF1RDB00575891759

RENAULT

COMMUNE DE SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

COUPON DÉTACHABLE



CRFRAHL386WW5VF1RDB0057589175942607090CTTE<<
BENNRENAULT<<<<<<<MASTER<<<<<<<2026CU6729444

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom _____

Domicile _____

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

- (A.1) Genre national
(A.2) Carrosserie (CE)
(A.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(F.1) Symbole (en cm)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.2) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(M.7) CO₂ (en g/km)
(M.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de contrôles techniques
(X.1) Montant de la taxe régionale en Euros
(X.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros
(X.3) Montant du malus CO₂ et de la taxe additionnelle sur la mise en ordre de marche en Euros
(X.4) Montant de la taxe fixe en Euros
(X.5) Montant de la redevance d'achèvement du certificat d'immatriculation en Euros
(X.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euros
(Z.1) (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Országos és regionális regisztrációs;
Zusassungsbewilligung; Registrationsnumerus; Άδειά κυκλοφορίας;
Registrazioa certificate; Carta de circulațiune; Registrações aplicadas;
Registrazijos liudijimas; Foglami engedély; Certifikat ta Registrazioni;
Kantakbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula;
Osvědčení o evidenci; Pomimo dovoljenja; Reisterintilidistus;
Registringsbeviset; Рєгистрaциoннo-тaрoв нa aвтoмoбильнa;
Certificat de immatriculare.

2026CU67294

- (A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre quelconque autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précédant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précédant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)